

**Ordonnance de Direction
sur la délégation de compétences de la Direction de la santé publique et
de la prévoyance sociale (ODél SAP)**

Modification du 26.10.2016

Acte(s) législatif(s) de la présente publication :

Nouveau : –

Modifié(s) : **152.221.121.2**

Abrogé(s) : –

*La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
arrête:*

I.

L'acte législatif [152.221.121.2](#) intitulé Ordonnance de Direction sur la délégation de compétences de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du 17.01.2001 (ODél SAP) (état au 01.12.2015) est modifié comme suit:

Art. 5 al. 1

¹ Au sein des unités administratives assimilées, la création et la résiliation des rapports de service relèvent

- a **(mod.)** du directeur ou de la directrice du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, du Foyer scolaire du Château de Cerlier et du Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz,
- b *Abrogé(e).*

Art. 7 al. 1

¹ La gestion de l'état des postes et le déblocage de mutations de postes à l'intention de la Direction des finances incombent

- b *Abrogé(e).*

- c **(mod.)** au directeur ou à la directrice du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, du Foyer scolaire du Château de Cerlier et du Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz, après approbation de l'Office des personnes âgées et handicapées.

Art. 11 al. 1 (mod.)

¹ Le directeur ou la directrice du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, du Foyer scolaire du Château de Cerlier et du Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz autorisent les crédits d'engagements suivants relevant de leurs domaines de compétence:

Enumération inchangée.

II.

Aucune modification d'autres actes.

III.

Aucune abrogation d'autres actes.

IV.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Berne, le 26 octobre 2016

Le directeur de la santé publique et de la
prévoyance sociale: Schnegg